

SECTEUR ENFANCE-FAMILLES

# Service d'Action Educative à Domicile



## Rapport d'activité 2015

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3 à 4</b>
<b>I- PRESENTATION</b> .....	<b>5 à 6</b>
1.1- Mission et principaux objectifs .....	5
1.2- Fiche descriptive du service.....	6
<b>II- ACTIVITE</b> .....	<b>7 à 22</b>
2.1- LES USAGERS .....	7 à 13
2.1.1- Admissions et fin de mesure.....	8
2.1.2- Nombre d'enfants suivis par territoire.....	8
2.1.3- Profil des enfants et des familles.....	9
2.1.4- Origine de la demande.....	10
2.1.5- Objectifs 2014 .....	11
2.1.6- Fin de mesures : nombre et motifs d'arrêts .....	12
2.1.7- Les demandes d'extensions de mesures .....	13
2.1.8- Les demandes de renouvellement .....	13
2.1.9- Réadmission.....	13
2.2- PROJETS REALISES EN 2015 .....	14
2-2-1 - Activités éducatives collectives .....	14
2-2- 2 - Activités éducatives non collectives .....	14
2.3- LES RESSOURCES MOBILISEES.....	15 à 18
2.3.1- Ressources Humaines .....	15
2.3.2- Supervision/Formations/Colloques .....	18
2.3.3- Méthodologies et approches spécifiques .....	18
2.4- GESTION DES MOYENES TECHNIQUES ET EXTERNES .....	19
2.5- GESTION DES MOYENS FINANCIERS .....	20 à 22
<b>III- CONCLUSION</b> .....	<b>23</b>
<b>ANNEXE I</b> .....	<b>24</b>
<b>ANNEXE II</b>	
<b>Le Secteur Enfance-Familles dans le cadre du CPOM</b> .....	<b>25</b>

# INTRODUCTION

La Fondation du Patronage Saint-Pierre/ACTES se développe en un système diversifié et occupe une place reconnue dans le département des Alpes-Maritimes en faveur des plus démunis.

Son action s'inscrit plus particulièrement, sur le plan local, dans la réponse aux situations de précarité et d'exclusion.

Elle met en œuvre des dispositifs publics et des initiatives d'interventions, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de la personne accompagnée, du citoyen.

En 2013, la Fondation s'est réorganisée en recentrant ses 8 pôles d'intervention en 3 secteurs afin de rendre plus lisibles ses interventions et unir ses efforts et ressources dans le but d'amener la meilleure offre de service aux personnes accompagnées :

- **Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social** qui regroupe 4 établissements médico-sociaux pour des publics qui cumulent précarité, isolement, errance addictions... Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT), Centre de Soins et d'Accompagnement à la Prévention des Addictions (CSAPA), Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogue (CAARUD), Centre de Pré-Orientatation pour personnes en situation de handicap, une Halte de nuit, un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) pour personnes isolées.
- **Le Secteur Insertion Logement Emploi** qui regroupe un CHRS offrant 177 places d'hébergement dans le diffus à Nice, un dispositif Actes jeunes proposant à partir de l'accès au logement à des jeunes de 18 à 25 ans un accompagnement global vers l'autonomie, un atelier d'adaptation à la vie active (AAVA) avec le support d'une Ressourcerie pour des jeunes et des adultes et autour du dispositif Cap entreprise basé sur la méthode d'intervention sur l'offre et la demande (méthode IOD), diverses actions de placement direct en emploi pour des allocataires du RSA.
- **Le Secteur Enfance-Famille** qui regroupe divers établissements de la protection de l'enfance et d'accompagnement de jeunes majeurs vers l'autonomie (Maison d'enfants à caractère social, internats pour adolescents/tes et jeunes majeurs(es), Accueil Educatif à Domicile, accompagnement à la parentalité pour maintenir des liens entre des enfants et leurs parents incarcérés, service professionnalisé d'administrateurs ad'hoc) et apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants accueillis, confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal.

Cette réorganisation de la Fondation s'est accompagnée de la création d'une cellule projets, transversale aux 3 secteurs, fonctionnant avec des salariés volontaires comme une unité « recherche et développement » afin de susciter l'émergence d'initiatives à partir des besoins des publics (création d'une épicerie solidaire, étude de la création d'un jardin à la maison de l'enfance...).

Au sein de notre Fondation, nous luttons également contre toute forme de discriminations et de préjugés, les nôtres et ceux des autres. Nous avons voulu inscrire cette ambition de façon intangible dans nos projets comme dans nos modalités organisationnelles. Le 2 avril 2014, nous avons été

agréés par l'AFNOR et avons obtenu au bout d'un long processus de certification le LABEL DIVERSITE qui nous reconnaît dans des pratiques professionnelles avérées et contrôlées de promotion de la diversité, d'égalité des chances à situation comparable que ce soit pour nos salariés comme pour les personnes accompagnées.

Nous nous sommes engagés dans cette vigilance à travers une cellule diversité composée de salariés volontaires qui a pour mission d'exercer un droit d'alerte vis-à-vis des salariés, comme des personnes accompagnées (objectivation et transparence des critères d'admission, clarification du fait religieux en institution à partir de mentions dans les règlements de fonctionnement, création d'un guide interne et de procédures de recrutements...).

En 2016, la Fondation continue son adaptation au changement, elle se développe et offre de nouveaux services aux personnes accompagnées :

- **Développement du Secteur Accompagnement Social et Médico-Social** avec la fusion de 2 CHRS et la création d'un nouveau Service dédié aux migrants.
- **Création d'un Secteur Accès à l'Emploi** témoignant de notre volonté d'être plus visibles sur ce champ prioritaire pour l'accès à l'autonomie qui regroupera Cap Entreprise et les nouvelles actions d'accès à l'emploi des allocataires du RSA obtenues en 2016, la Ressourcerie aux côtés du Centre de Pré-Orientation, l'Auto-Ecole sociale qui est désormais accessible aux publics jeunes.
- **Poursuite de la refonte du Secteur Enfance-Famille** liée au CPOM et engagement d'une réflexion sur la pertinence de créer une activité d'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs/jeunes adultes intégrant le dispositif ACTES-Jeunes.

# I – PRESENTATION DE L’AED ET DE SES MISSIONS

## 1.1 Mission et principaux objectifs

L’Aide Educative à Domicile est une prestation d’aide sociale à l’enfance prévue par l’article L 222-3 du code de l’action sociale et des familles.

Cette mission concerne des familles rencontrant des difficultés éducatives avec leurs enfants mineurs.

Elle ne peut être attribuée qu’à la demande ou avec l’accord de la personne détentrice de l’autorité parentale et qui a la garde effective de l’enfant.

C’est une démarche d’accompagnement et d’aide aux personnes, dans le respect de leur rythme, en prenant en compte leurs capacités, leur vécu, leur culture.

### Les objectifs de l’AED

- ↳ **Accompagner** l’enfant et sa famille vers une prise de conscience des difficultés,
- ↳ **Soutenir** les adultes dans leurs fonctions parentales et **restaurer** leurs compétences,
- ↳ **Repérer** des possibilités de changement et impulser une dynamique nouvelle dans le contexte de crise rencontré,
- ↳ **Travailler** sur les interactions et les processus relationnels en jeu dans le système familial.

### Les modalités

L’A.E.D se met en place à la demande des parents, après une évaluation de la situation par la **Maison des Solidarités Départementales (M.S.D)** référente.

Ce sont les Responsables des Maisons des Solidarités Départementales qui missionnent une équipe d’A.E.D pour exercer une mesure de 6 mois ou d’accompagnement au changement d’1 an. Ces mesures sont renouvelables.

L’A.E.D ACT.E.S intervient sur l’ensemble de la ville de NICE et le secteur Est des Alpes-Maritimes ; ce territoire est couvert par 10 MSD.

## 1-2 - Fiche descriptive du service

- Dénomination : **Action Educative à Domicile**
- Adresse : 2 rue du Colonel Gassin  
06000 NICE  
☎ 04 93 62 21 12  
📠 04 93 62 33 64  
✉ aed@psp-actes.org
- Création du service : 1<sup>er</sup> juillet 2004
- Capacité d'accueil : 165 enfants
- Age : de la naissance à 18 ans
- Public accompagné : familles rencontrant des difficultés éducatives avec leurs enfants mineurs.
- Fonctionnement : Le service est ouvert toute l'année en dehors des dimanches et des jours fériés.
- ☞ **Heures d'ouverture des bureaux** :  
du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 30 (vendredi 16H30)
- ☞ **Horaires d'intervention** : du lundi au samedi de 7 H 00 à 22 H 00
- Agrément : Conseil Général des Alpes-Maritimes – Convention triennale
- Convention Collective : CNN du 15/03/1966

## II – ACTIVITE

Principes qui déterminent l'activité :

### → Admissions

L'attribution des mesures (1 enfant = 1 mesure) à chaque équipe d'AED (2 sur l'est du département) est effectuée par les responsables des MSD. L'équipe d'AED n'a pas la maîtrise des admissions et des flux induits.

### → Fin de mesure

Plusieurs scénarios sont possibles :

- la mesure s'arrête à la date d'échéance prévue,
- la mesure s'arrête en cours du fait du changement de secteur géographique de la famille ou de la mise en place de mesure substitutive à l'AED,
- la mesure s'arrête en cours sur la demande de la famille ou de l'AED.

## 2.1 LES USAGERS

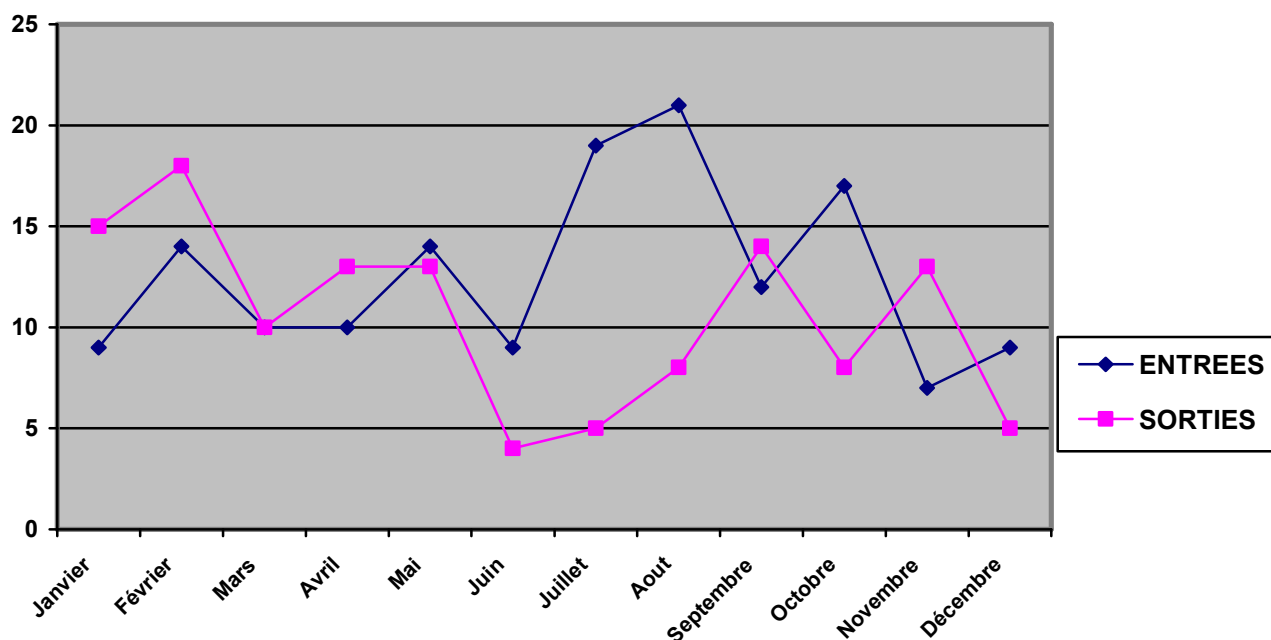
Effectif au 1 janvier 2015 :.....141

Effectif au 31 décembre 2015.....140

Situations	2014	2015
Admissions du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	109	141
Arrêts de mesures durant la même période	154	99
Dont entrées-sorties	32	34
Nombre d'enfants suivis durant l'année	262	263
Dont mesures initiales de 6 mois	48 (44%)	93
Dont mesures initiales d'accompagnement d'1 an	61 (56 %)	48
Dont mesures renouvelées	87	67
Nombre de familles correspondantes	183	194
Moyenne annuelle de mesures	137,79	139,33
<b>Nombre de journées réalisées</b>	<b>50 293</b>	<b>46 966</b>

### 2.1.1 Admissions et fins de mesures

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>ENTREES</b>	9	14	10	10	14	9	19	21	12	17	7	9
<b>SORTIES</b>	15	18	10	13	12	4	5	8	14	8	13	5



### 2.1.2 Nombre d'enfants suivis par territoire

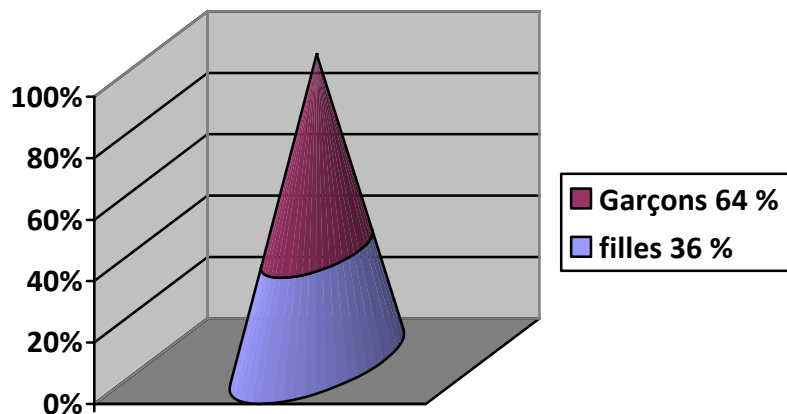
MSD	Nombre d'enfants en 2015	% en 2015
Nice Lyautey	42	16 %
Nice Ouest	23	9 %
Saint-André	44	17 %
Nice Ariane	17	6,5 %
Nice Magnan	21	8 %
Menton	28	10,5 %
Les Vallées	25	9,5 %
Nice Port	21	8 %
Nice Centre	17	6,5 %
Nice Cessole	25	9,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>263</b>	<b>100 %</b>



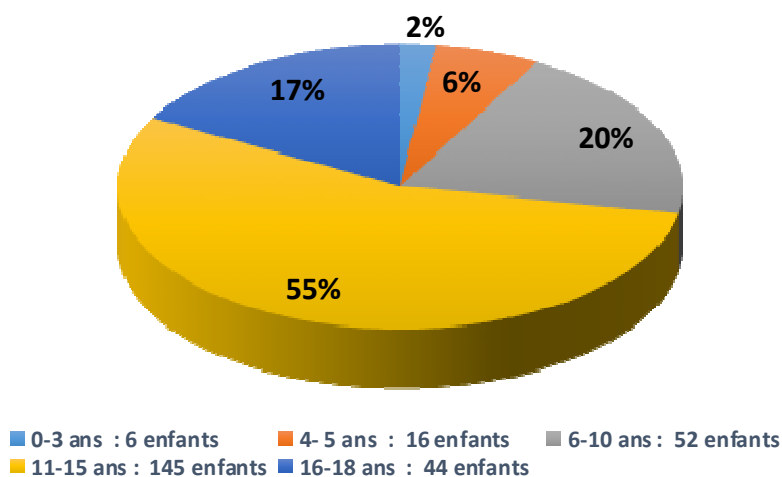
### 2.1.3 Profil des enfants et des familles

(Éléments similaires aux années précédentes)

**Répartition par sexe**



**Répartition par tranches d'âges**



Plus de la moitié des enfants se situe dans la tranche d'âge de 11 à 15 ans. Les problématiques et les difficultés de ces enfants sont souvent antérieures à cette période de leur développement.

Elles prennent plus d'ampleur au moment de la préadolescence et de l'adolescence et se traduisent le plus souvent par une situation d'échec scolaire et/ou de troubles du comportement à partir de l'entrée au Collège et des relations de plus en plus difficiles au sein de la famille.

## Statut familial

Pour les 194 familles concernées :

☞ Vivant en couple :	49 famille soit 25 % en 2015 (27 % en 2014)
☞ Familles monoparentales :	145 soit 75 % en 2015 (73 % en 2014)

### **2.1.4- Origine de la demande**

*L'étude porte sur 194 familles.*

#### **Remarque**

Les différentes rubriques ont été renseignées d'après les éléments recueillis dans le dossier de demande d'AED de la MSD.

Une même famille peut être comptabilisée dans plusieurs rubriques (ex : suivi MSD et SIGNALEMENT).

#### 1) Familles déjà connues par une MSD, bénéficiant ou ayant bénéficiées d'une mesure suivante :

##### **Suivi MSD :**

➤ Sociaux-Educatif.....	31 %
➤ RSA.....	20,5 %
➤ Aides financières.....	35 %
➤ Budgétaire .....	15,5 %
➤ Aide au logement .....	13 %
➤ Information Préoccupante MSD .....	22 %
➤ Placements .....	5 %
➤ AEMO.....	3 %
➤ AED .....	8 %
➤ CRP.....	1 %

#### 2) Signalements à l'origine de la demande d'AED

➤ De l'Education Nationale.....	46 %
➤ Du 119 et 112.....	6 %
➤ Des services médicaux (dont CMP).....	7 %
➤ Police .....	4 %
➤ Prévention .....	<u>2 %</u>
TOTAL.....	65 %

Les familles sont à l'origine de 35 % des demandes des mesures d'AED.

## 2.1.5 Les objectifs 2015

Dans ce tableau, nous avons regroupé et mis en évidence, par rubrique, les objectifs des mesures pour l'ensemble des dossiers traités en 2015.

Les résultats suivants ont été obtenus après étude des objectifs relatifs aux 263 enfants suivis (ils peuvent être comptabilisés plusieurs fois selon la composition de la fratrie).

<b>RELATION COMMUNICATION INTRAFAMILIALE <sup>(1)</sup></b>	<b>TOTAUX</b>
Communication intrafamiliale	158
Communication couple	44
Relation au sein de la fratrie	83
Relation mère/enfant	155
Relation père/enfant	75
Mobilisation du père	34
Reprise du lien avec le père ou la mère	28
Place dans la famille (intervention systémique)	76
<b>TOTAL</b>	<b>653</b>
<b>SOUTIEN A LA PARENTALITE <sup>(2)</sup></b>	
Restaurer l'autorité parentale	107
Accompagnement éducatif (cadre et soutien)	199
Favoriser cohérence éducative entre parents	71
<b>TOTAL</b>	<b>377</b>
<b>SCOLARITE <sup>(3)</sup></b>	
Soutien à la scolarité (absentéisme, assiduité, comportement, orientation)	150
Mise en place d'un soutien scolaire	13
Favoriser le lien parents/école (médiation)	66
Re-scolarisation	19
Mise en place d'orientation adaptée (CLISS-SEGPA-AVS)	23
Apprentissage-préparation vie professionnelle	51
<b>TOTAL</b>	<b>322</b>

(1) Les demandes ciblent particulièrement le travail sur la communication intrafamiliale, la relation mère/enfant puis la relation au sein de la fratrie, la place dans la famille et la relation père/enfant.

(2) Les familles accompagnées rencontrent en grande majorité des difficultés pour poser un cadre éducatif sécurisant et adapté aux enfants.

(3) Dans le cadre de la scolarité, les éducateurs spécialisés axent leurs actions sur la remobilisation des enfants et des adolescents pour travailler sur l'absentéisme et les difficultés des comportements.

<b>ASPECT MEDICAL ET PSYCHOLOGIQUE DE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS</b>	
Prise en charge en établissements médico-sociaux	<b>17</b>
Prise en charge en hôpital de jour	<b>7</b>
Mise en place et/ou continuité d'un suivi psychologique (secteur privé ou CMP)	<b>59</b>
Reconnaissance MDPH	<b>14</b>
Addictologie	<b>14</b>
Traitement	<b>7</b>
<b>ORGANISATION D'ACTIVITES COLLECTIVES EXTERIEURES</b>	
Nombre d'enfants concernés et de sorties cumulées accompagnées par les éducateurs spécialisés	<b>412</b>
Offrir un espace de parole pour l'enfant (autre que psychologique)	<b>136</b>
Aide à la gestion du budget	<b>35</b>
Accompagnement dans les démarches administratives	<b>78</b>

### **2.1.6 Fin de mesures : nombre et motifs d'arrêt**

<b>MOTIF DE SORTIE EN 2015</b>	<b>Nombre</b>
Mesure à échéance	<b>83</b>
Arrêt en cours de mesure	<b>60</b>
Arrêt par la famille	<b>22</b>
Arrêt par l'AED	<b>13</b>
Arrêté par le consentement mutuel	<b>18</b>
Changement de département/France	<b>2</b>
Majorité	<b>5</b>
<b>Orientation vers autres services ou établissements</b>	<b>44</b>
Mesure judiciaire placement ou AEMO	<b>15</b>
Accueil Provisoire	<b>8</b>
Demande d'AEMO	<b>21</b>

### **2.1.7 Les demandes d'extension de mesure**

#### **⇒ Demandées et accordées: 6 enfants (concerne 5 familles)**

Les demandes d'extension concernent les membres d'une fratrie pour lesquels une mesure d'AED n'a pas été demandée initialement.

Il s'avère par la suite que ces enfants, qui sont aussi en difficulté et en souffrance, peuvent avoir besoin d'un soutien.

D'autre part, une intervention auprès de l'ensemble de la famille peut avoir un sens et éviter de stigmatiser « l'enfant symptôme ».

#### **⇒ Demandée et refusée : 0**

### **2.1.8 Les demandes de renouvellement**

- 78 mesures de renouvellements ont été effectuées en 2015, elles concernaient 16 familles. Les enfants et les familles ont pu avoir fait l'objet de deux renouvellements dans l'année.

Par contre les durées de renouvellements demandés non pas toujours été accordés (6 mois au lieu d'1 an)

### **2.1.9 Réadmission**

- Réadmissions .....**15** (8 familles)

*L'augmentation des réadmissions est encore plus conséquente cette année.*

*Nous pouvons faire l'hypothèse que certaines mesures ont été interrompues trop précocement.*

*Une vigilance particulière est à porter à cette rubrique, et si cette augmentation perdure, il nous faudra mettre en place un travail d'analyse qui nous permette d'apporter une meilleure compréhension des situations concernées.*

## **2.2 PROJETS REALISES EN 2015**

### **2.2.1 - Activités éducatives collectives**

Dans le cadre de l'accueil d'une stagiaire en Economie Sociale et Familiale, un groupe de parents et d'enfants a été constitué pour partager une rencontre mensuelle de Janvier à Mai.

Cinq actions ont ainsi été concrétisées :

- une sortie au Château, soit 4 familles, 9 enfants, 5 parents et 2 accompagnateurs ;
- un atelier cuisine sur l'AED, 4 familles, 7 enfants, 4 parents et 2 animateurs;
- une sortie au Parc Phoenix,
- un atelier pâte à sel, 2 familles, 5 enfants et 1 animateur ;
- une sortie au Parc Estienne d'Orves, 1 famille, 3 enfants et 2 accompagnateurs.

D'autre part, un éducateur a fait une sortie avec 2 adolescents au parc Phoenix, et une éducatrice a fait une sortie accrobranche avec 2 enfants

### **2.2.2 - Activités éducatives non collectives**

L'objectif général est de favoriser des « temps partagés » dans un contexte informel et convivial (en dehors du cadre des locaux du service) facilitant la communication, et donc l'expression ainsi que la construction de la relation usagers/travailleurs sociaux.

Au-delà, cette démarche peut permettre :

- la prise de conscience des parents de l'intérêt de partager des temps de loisirs avec leurs enfants et d'en faire l'expérience avec le soutien de l'AED,
- de découvrir le « champ des possibles » dans ce domaine, notamment en termes d'activités interactives.

Pour l'AED, c'est un outil privilégié d'évaluation et d'observation des relations intrafamiliales et du positionnement éducatif des parents.

Les rencontres s'organisent autour de la disponibilité des parents et des enfants et se situent en dehors du temps scolaire (mercredi, samedi et vacances) et en soirée ou entre 12h et 14h.

Les objectifs peuvent différer selon que l'activité est réalisée avec la présence ou non des parents (cf. compte rendu en annexe).

NB : Certaines activités se font en partenariat avec des organismes tels que « Culture du Cœur » et « Le Noël de Frankie ».

## **2.3 LES RESSOURCES MOBILISEES**

### **2.3.1 Ressources Humaines**

- Chef de Service :..... 1 ETP
- Secrétaire Administrative :..... 1 ETP
- Conseillère en Economie Sociale et Familiale :..... 1 ETP
- Psychologues Cliniciennes :..... 0,50 ETP x 2
- Educateurs Spécialisés :..... 1 ETP x 7

### **L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE**

#### **LES EDUCATEURS :**

Au nombre de sept, les éducateurs (trices) sont les référents centraux des mesures d'AED.

L'éducateur référent intervient dans la situation au travers :

- d'entretiens et d'interventions éducatifs au domicile et/ou au service AED
- d'activités extérieures individuelles ou familiales ;
- d'un travail avec les différents partenaires.

<b>ACTIVITES DES EDUCATEURS EN 2015</b>	
Visites à Domicile	<b>1146</b>
Sorties avec les Familles	<b>795</b>
Sorties avec les Enfants	<b>59</b>
Sorties Fratries	<b>291</b>
Points Scolaires	<b>725</b>
Actions collectives	<b>412</b>
Points techniques MSD	<b>54</b>
Rencontres Familles MSD AED	<b>264</b>
Audiences	<b>141</b>

## LA CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE :

Elle intervient en fonction des objectifs déterminés entre la MSD et la famille.

Elle accompagne sur les questions de gestion du quotidien et du budget :

- entretiens et interventions au service AED ou à domicile ;
- accompagnement dans les démarches administratives ;
- actions collectives

<b>ACTIVITES de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale en 2015</b>	
Visites à Domicile	<b>354</b>
Soutiens aux démarches administratives	<b>78</b>
Accompagnement à la gestion du budget	<b>35</b>
Education - Alimentation- Hygiène	<b>76</b>
Actions collectives	<b>102</b>

Sur orientation des travailleurs sociaux de la Fondation, les personnes ont accès à une façon différente de se nourrir, proposant du choix et s'apparentant aux circuits traditionnels de consommation. Elles allègent leurs dépenses alimentaires en réglant 10% d'un panier du commerce. Solid'Actes est ouvert les mardis et jeudis après-midis.

Cependant, une épicerie solidaire n'est pas un hard discounter. L'épicerie encourage et travaille la réalisation d'un projet par les économies réalisées: rembourser des dettes, payer un abonnement de transports, épargner pour se reloger ou passer son permis de conduire.

L'autre volonté affichée de ce lieu est de lutter contre l'isolement. Les personnes sont invitées en fonction de leurs compétences à donner des heures d'intervention en contrepartie de bons d'achats.

Cette activité occupationnelle permet aussi, de réengager un projet professionnel ou d'évaluer certaines compétences. Souvent, elle incite les gens à faire du bénévolat et à s'engager dans de nouvelles structures associatives.

C'est aussi une plateforme pour les actions collectives de la Fondation : atelier gourmand, décoration de Noël avec des matériaux de récupération, information vacances en famille avec la CAF, économies d'énergie et recyclage.

### **Les objectifs de l'épicerie Solidaire :**

- Favoriser le lien social
- Rendre acteurs les bénéficiaires (principe de consomm'acteurs)
- Accompagner la gestion budgétaire
- Accompagner la réalisation de projets par l'aide alimentaire
- Mettre à disposition une plateforme d'interventions collectives (cuisine, parentalité, économies d'énergie,...)

## LES PSYCHOLOGUES :



Elles interviennent dans le cadre d'entretiens à l'AED, et selon les cas pour les familles qui relèvent des MSD des Vallées et de Menton, dans des locaux mis à notre disposition par les MSD.

Elles animent différents types d'entretiens :

- entretiens familiaux ;
- entretiens individuels ;
- entretiens de couple ;
- entretiens Parent/Enfants ;

Et dans le cadre du partenariat, elles sont en lien avec les services de suivi psychologique qui concernent les familles.

L'approche systémique caractérise la spécificité du travail à l'AED.

Les entretiens familiaux sont pluri-professionnels. Ils réunissent l'éducateur référent, le cas échéant la conseillère en économie sociale et familiale, et la psychologue dont le rôle est d'animer les séances

Ils permettent de décrypter une situation familiale, de dérouler son histoire, d'explorer les méandres de son cheminement, les fragilités subjectives de chacun, les points de butées dans la communication, les failles dans l'organisation symbolique et les éléments ayant pu faire effraction dans son fonctionnement.

Ils ont pour objet également de faire circuler la parole dans le système familial et de laisser penser possible un changement du système.

L'Entretien Familial Systémique est proposé à chaque famille dans les six à dix semaines qui suivent son admission dans le service.

La mise en œuvre de ce protocole d'intervention nécessite une organisation minutieuse des différents intervenants, son contenu, et sa durée (environ deux heures), sont un réel investissement des familles et des professionnels concernés.

<b>ACTIVITES DES PSYCHOLOGUES EN 2015</b>	
Entretiens Familiaux :	
Proposés	182
Réalisés	109
Entretiens de Couple :	
Proposés	26
Réalisés	17
Entretiens Mère-Enfant ou Père-Enfant :	
Proposés	13
Réalisés	10
Entretiens Enfants:	
Proposés	18
Réalisés	12

### **2.3.2 Supervision / Formations /Colloques**

- Supervision d'équipe (2 heures mensuelles).
- Participation aux Assises du CNAEMO (3 jours, 2 salariés).
- « Secourisme remise à niveau » (1 salarié).
- Participation mensuelle au collège clinique du Centre Hospitalier d'Antibes (2 salariés).
- Formation à l'intervention systémique (2<sup>e</sup> année), 1 salarié.
- Formation dispensée par l'UNISMED : Compréhension, détection et prévention des processus de radicalisation idéologiques (2jours, 8 salariés).

### **2.3.3 Méthodologies et approches spécifiques**

#### **L'approche systémique**

Cette approche reconnaît l'importance des difficultés personnelles des individus.

Pour autant, elle ne propose pas une prise en charge individuelle basée uniquement sur l'analyse de la pathologie, mais un travail replaçant la compréhension du problème de cet individu à l'intérieur de son système d'appartenance.

Cela induit une vision globale de la structure et de la dynamique familiale, avec l'ensemble des relations significatives qui relie les membres de celle-ci en interaction permanente.

Le travail systémique avec une famille consiste donc à comprendre le sens du dysfonctionnement familial et à aider celle-ci à faire appel à ses ressources et à provoquer du changement pour qu'elle puisse créer d'autres modèles de communication et de vie.

#### **Temps d'interventions**

- Interventions après 20 Heure :
  - 41 Visites à Domicile
  - 35 Entretiens Familiaux et/ou de couple
- Interventions le samedi :
  - 13 Visites à Domicile
  - 3 Entretiens Familiaux et/ou de couple

## **2.4 GESTION DES MOYENS TECHNIQUES ET EXTERNES**

### **INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX réalisés en 2015**

<b>Rampe d'accès (accessibilité) .....</b>	<b>3096€</b>
<b>Modification porte d'entrée Gassin (accessibilité) .....</b>	<b>3816 €</b>
Recouvrement des sols (Spécificité amiante).....	<b>34 194 €</b>
Ingenierie informatique.....	<b>3424 €</b>
<b>Matériel informatique .....</b>	<b>3198 €</b>
Soit un TOTAL.....	<b>47 728 €</b>

### **TRAVAUX PREVUS EN 2016**

Par rapport au PPI de l'AED, la commande de deux véhicules a été effectuée en décembre 2015 et deux CLIOS seront livrées en 2016. Le remplacement d'une Logan est également prévu en 2016.

## 2.5 GESTION DES MOYENS FINANCIERS

### CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION

#### GROUPE I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Budget réalisé 2014	Budget exécutoire 2014	Budget réalisé 2015	Ecart
53 678,42 €	57 700 €	42 458, 04 €	15 241,96 €

La ligne 606 : « achats non stockés de matières et fournitures » a généré un excédent de 57 57,56 €.

La ligne « Déplacements, missions et réceptions » a également généré un excédent de 5560, 31€ est à mettre en relation avec une diminution de l'activité en 2015.

La ligne 6283 : il faut lire dans « autres prestations » « les prestations de nettoyage à l'extérieur ».

#### GROUPE II : dépenses afférentes au personnel

Budget réalisé 2014	Budget exécutoire 2015	Budget réalisé 2015	Ecart
600 305,06 €	607 661 €	641 446 €	33 785,60 €

Le dépassement dans le groupe II s'explique par :

- Le versement du compte épargne temps a été effectué au décès du chef de service soit un montant d'un compte épargne temps de 44 000 €
- Une indemnité de licenciement d'un montant de 11 864,32€ € a été versée en octobre 2015 à une secrétaire dans le cadre d'un licenciement pour inaptitude.

#### GROUPE III : dépenses afférentes à la structure

Budget réalisé 2014	Budget exécutoire 2015	Budget réalisé 2015	Ecart
135 003,27 €	147 165 €	1368,35 €	- 10 596,65 €

L'écart excédentaire de 7,20 % concerne principalement :

- ❖ La ligne 612 « **Redevances de crédit-bail** » est en diminution et laisse apparaître un excédent de 3436 € dû au non renouvellement de véhicules en leasing. Un achat de deux véhicules avec une acquisition effective en début 2016.
- ❖ Par contre, en 2015, nous constatons une utilisation de la ligne 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » par rapport à 2014 avec une montée en charge en année pleine de la dotation.

### **TOTAL GENERAL (GROUPE I +GROUPE II + GROUPE III)**

<b>Budget réalisé 2014</b>	<b>Budget exécutoire 2015</b>	<b>Budget réalisé 2015</b>	<b>Ecart</b>
788 986,75 €	812 526 €	820 472,99 €	7496,99 €

### **PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION**

#### **GROUPE I : produits de la tarification et assimilés**

<b>Budget réalisé 2014</b>	<b>Budget exécutoire 2015</b>	<b>Budget réalisé 2015</b>	<b>Ecart</b>
791 194 €	812 526 €	812 526 €	

#### **GROUPE II : autres produits relatifs à l'exploitation**

Les produits réalisés de 63 778,62 € concernent principalement :

- Le remboursement du compte épargne temps au chef de service décédé soit 44 394,65 €
- Le remboursement du CUI soit 14 217, 64€
- Le remboursement du détachement de la CESF deux demi-journées par semaine sur l'épicerie solidaire à concurrence soit 1381,87 €
- Remplacement de personnels en formation soit 2077,22€
- Remboursement des heures de délégation pour les élus soit 853,91€

#### **GROUPE III : produits financiers et produits non encaissables**

Les produits réalisés de 1 272 € concernent le remboursement de la copropriété sur des travaux concernant la porte d'entrée.

## TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

<b>Budget réalisé 2014</b>	<b>Budget exécutoire 2015</b>	<b>Budget réalisé 2015</b>	<b>Ecart</b>
805 375,42 €	812 526 €	877 576,62	65 050,62 €

Le résultat excédentaire à affecter des comptes administratifs 2015 est de 57 103,63 € régularisé de 3935 € de droits acquis pour congés payés soit un total de 53 168,63 €.

Nous proposons que cet excédent soit affecté en réserve de compensation dans le cadre du CPOM.

### III - CONCLUSION

En 2015, nous avons suivi 263 enfants contre 262 en 2014.

Les orientations de nos prescripteurs restent stables comparativement à celles de 2014 : une augmentation des orientations est toutefois à constater durant le dernier trimestre.

Les indicateurs, concernant le profil des familles, sont assez similaires depuis plusieurs années et les Informations Préoccupantes de l'éducation nationale restent à l'origine du pourcentage le plus élevé de la mise en place de mesures d'AED.

Un évènement particulièrement difficile a eu lieu en 2015 au sein de l'AED avec la disparition subite et prématurée du chef de service dont la retraite se préparait pour fin juillet.

Malgré tout, les équipes ont continué à assurer la prise en charge des enfants au sein de leur famille.

Connue et reconnue par l'ensemble des partenaires des Maisons des solidarités départementales, la nouvelle chef de service pressentie a été nommée en septembre à plein temps et a assuré en lien avec toute l'équipe, la nécessaire continuité du service rendu aux familles.

La précision dans le présent rapport du nombre de rencontres entre les équipes du service et celles des MSD confirme l'indispensable lien qui existe pour un accompagnement efficient des familles.

Ce rapport nous donne à voir également les contenus, les activités d'une équipe pluridisciplinaire dont il faut saluer le travail.

Il fait état de la participation active des salariés à de nouveaux outils comme « solidactes », épicerie solidaire en direction de tous les publics de la Fondation, et aussi des familles de l'AED.

Il témoigne du dynamisme, de l'engagement des équipes.  
C'est une véritable plus-value qui est ainsi développée et qui participe à l'amélioration des accompagnements des publics confiés.

Enfin, depuis juillet 2015, les membres de l'équipe ont participé à différentes réunions animées par le Conseil Départemental pour travailler à la construction du référentiel des AED renforcées avec l'ensemble des associations concernées.

Le cahier des charges définitif sera élaboré en 2016 et les prises en charge des 18 AED renforcées prévues dans le cadre du CPOM pourront ainsi démarrer.

# ANNEXE I

## DEPENSES AFFERENTES AUX ACTIVITES EDUCATIVES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Rubrique : Activités – Loisirs - Vie Sociale

Tableau récapitulatif 2014

SUPPORT EDUCATIF	COÛT	NOMBRE D'USAGERS
Repas (*)	2706,41 €	384
Pot/goûter/petit déjeuner/collation service	810,44 €	178
Diverses activités collectives (cuisine, bijoux fantaisie, roller, pêche, patinoire, vélo...)	577,64 €	65
Bowling	75,80 €	5
Parc Phénix	32,90 €	40
Cinéma	42,50 €	6
<b>TOTAL</b>	<b>4248,39 €</b>	<b>463</b>

(\*) En plus du partage de temps convivial, qui favorise l'expression et la construction de la relation, le repas à l'extérieur du domicile permet de rencontrer plus facilement des enfants et des parents qui habitent à l'extérieur de NICE, et qui ont des difficultés de déplacement.

Il faut rajouter les activités éducatives qui ne génèrent pas de dépenses, telles que :  
Plage – Sorties dans un Parc – Visites gratuites (musées, exposition, etc.).